

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 19 juin 2025 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Isabelle Blanchette, Marie-Ève Bouchard, Mélanie Girard, Sophie Rousseau Tremblay, Véronique Duchesne, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Karyne Thibodeau, Myriam Lévesque, Sandra Lapierre, Isabelle Langlois (secrétaire)

Absence : Audrey Charbonneau

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour *
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 25 mars 2025*
4. Bilan des ouvertures des services spécialisés
5. Regroupements Centre jeunesse
6. Organisation des services professionnels
7. Mesures conventionnées
8. Bilan annexe 49
9. Service l'envolée

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et aucun sujet n'est ajouté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 25 MARS 2025

Suivis :

Compte rendu du 6 novembre 2024 – Autres sujets – Classes spécialisées et spécialistes

Mme Gagnon a fait le suivi, lors de l'affectation, auprès des enseignants spécialistes qui prennent une tâche dans laquelle il y a un élève du service l'Envolée.

4. Démarche d'admission aux services spécialisés.

Le canevas rempli par la direction et l'enseignant du primaire lors de la transition du primaire au secondaire apporte de bons résultats.

6. Critères d'attribution du personnel de soutien direct

Malgré les coupes annoncées par le gouvernement, aucun changement n'est prévu pour l'instant.

4. BILAN DES OUVERTURES DES SERVICES SPÉCIALISÉS

Le CSS dépose le document « Regroupement des élèves HDAA 25-26 ». Comparativement à l'an dernier, il n'y a pas de fermeture de groupe, mais plutôt deux ouvertures, soit un groupe en langage au primaire et un autre TSA au secondaire. Le SES mentionne que les enseignants en

champ 1 sont très inquiets à la suite des coupures annoncées par le ministre. Le CSS est en analyse pour l'instant.

5. REGROUPEMENTS CENTRE JEUNESSE

Concernant la situation des ratios et des codes de difficulté pour les élèves fréquentant le Centre jeunesse, le Centre de services scolaire a fait des vérifications. Il a été décidé qu'avant la fin des classes, le service de l'organisation scolaire prendra en considération les codes de difficulté à priori (14, 50 ou 53) pour former les groupes pour la prochaine année scolaire en respect de la convention collective. Dans le cas d'un groupe hétérogène, il faudra appliquer le calcul prévu à l'annexe 21 de la convention collective pour déterminer la moyenne et le maximum du groupe. En cours d'année, si des élèves s'ajoutent et créent un dépassement, l'enseignant se verra payer le dépassement. Le SES accueille l'information et précise que ça respecte la convention collective. Cette nouvelle façon de faire sera appliquée autant que possible, si le CSS obtient les codes de difficulté des nouveaux élèves admis.

6. ORGANISATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Depuis deux ans, les SEJ ont expérimenté les services avec des cellules et une personne pivot par école. Mme Thibodeau a rencontré les cellules pour déceler les bons coups, les enjeux ainsi que des pistes de solutions. Ensuite, le CSS a décidé d'abolir la personne pivot et de retourner plutôt avec des équipes multidisciplinaires. Les équipes sont composées de psychoéducateurs, d'orthophonistes et de psychologues. La séquence des rencontres est à raison d'une par cinq semaines.

Mme Thibodeau ajoute qu'un nouveau point de service ouvrira à La Baie à partir de 25-26. La cellule du secteur La Baie et le Bas-Saguenay y aura des bureaux fixes afin de pouvoir rencontrer les parents et les enfants dans le but d'être plus professionnel et bienveillant.

7. MESURES CONVENTIONNÉES

Considérant le contexte actuel, les montants mis à jour pour les différentes mesures conventionnées ne sont pas encore indiqués dans le document. Les mesures sont valides jusqu'en 2028. Pour la 15372 sur le soutien à la composition de la classe, les SEJ ont élargi les demandes à plus d'élèves en trouble de comportement, même s'ils n'ont pas les cotes 12 ou 14.

La mesure 15371 permet d'engager des orthopédagogues au premier cycle du secondaire, soit un à Charles-Gravel, un à Lafontaine et un à Des Grandes-Marées. Le SES rappelle que les sommes sont prévues pour de l'orthopédagogie au primaire, mais que le comité paritaire accepte de financer trois orthopédagogues pour le 1^{er} cycle du secondaire pour la transition primaire-secondaire. Le SES demande de s'assurer que cette entente soit respectée dans les milieux. Mme Thibodeau comprend la préoccupation du Syndicat.

8. BILAN ANNEXE 49

Le CSS s'est basé sur le budget de l'an dernier pour répartir l'annexe 49. Il y a deux tâches en francisation, quatre ouvertures de groupes et un en co-enseignement à 100 %. Également, trois

demi-ressources ont été attribuées à Fréchette, Du Vallon et St-Isidore. Le CSS doit attendre les finances pour poursuivre.

9. SERVICE L'ENVOLEE

Considérant les coupes du gouvernement, Mme Thibodeau propose de conserver le service l'Envolée, mais de le déployer autrement; soit, de laisser les élèves dans leur milieu et que l'équipe du service se déplace. Le SES est d'accord pour expérimenter cette façon de faire l'an prochain étant donné la rénovation de l'école St-Antoine et que le service était déjà prévu ainsi jusqu'à la fin janvier. Un bilan sera fait en fin d'année. Mme Bouchard ajoute qu'il sera important de bien présenter cette nouvelle façon de faire dans les milieux pour s'assurer de la compréhension de l'équipe en place.

Marie-Eve Bouchard, conseillère syndicale